



ROYAL SAINT-HUBERT CLUB DE BELGIQUE

EXAMEN DE CHASSE 2015 **INSCRIPTION obligatoirement avant le 1^{er} février 2015**

Un seul examen de chasse est organisé par la Région wallonne par année. Il comporte une épreuve théorique et une épreuve pratique formée de deux sous-épreuves.

L'épreuve théorique aura lieu le samedi 7 mars 2015 en matinée.

L'inscription doit être envoyée à la Direction Chasse et Pêche du Département de la Nature et des Forêts du Service public wallon (DCP/DNF/SPW), sur le formulaire réglementaire et par lettre recommandée, avant le 1^{er} février 2015.

Cette inscription est prise tant par les candidats n'ayant encore jamais présenté ou réussi l'épreuve théorique que par les candidats ayant réussi l'épreuve théorique, il y a moins de 10 ans, et qui souhaitent (re)présenter l'épreuve pratique en 2015.

Même si les deux sous-épreuves formant l'épreuve pratique de l'examen de chasse n'a lieu qu'en mai et juin 2015, il faut s'y inscrire AVANT le 1^{er} février 2015.

L'envoi doit se faire par lettre recommandée à la poste. Il doit donc être posté au plus tard le vendredi 30 janvier 2015. En effet, le 31 janvier 2015 est un samedi et tous les bureaux de poste ne sont pas nécessairement ouverts ce jour-là.

Le formulaire réglementaire peut être téléchargé sur

<http://www.chasse.be/files/files/formulaire-inscription-2015.pdf>

Veillez à ne mettre qu'un seul formulaire par envoi. Ne regroupez donc pas les formulaires d'inscription de deux ou plusieurs candidats dans la même enveloppe.

En résumé

S'inscrire au plus tard le 30 janvier 2015 auprès de la DCP/DNF/SPW par recommandé à la poste avec un seul formulaire réglementaire par enveloppe, tant pour l'épreuve théorique que pour l'épreuve pratique.